

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

Compte-rendu de la séance du 14 novembre 2013 au Moutier d'Ahun.

**Présents :** PACAUD – CHAUSSECOURTE – CORSET - GIRON – SIMONET – VERGNAUD - DELPRATO – AUBERT - GIRALDIN – AMEAUME – BOUCHY-POMMIER – JOUANNY – CRESPIN – GUIMBRETIERE – TRUNDE – FOUCHET – OZANEAUX – BRIGNOLI – ORTEGA – GUILLON – DUMEYNIÉ – BUSSIÈRE - DEPATUREAUX – JUILLE – RICHARD – FOURNEL – LAINE – FAYADAS – LESCURE – MARGUERITAT – CHEYPE – GAILLARD – AUFAURE – BEAUX – CONCHON – ZANDVIELT – LAPORTE - LEBIGOT.

**Excusés :** JUILLET – LUINAUD – LAURENT – COLON – DESSEAUVE – DESLOGES – DURANTON – DAGOIS – DENIS – MEAUME – TAGAND – GIRY – SUCHET – FOURNERON – GRENOUILLET – VELLEINE – SANGRELET – LABAR – MAZEAUD – DENIS – GAUTHIER – ROUSSANGE – FRIC – LOULERGUE – TRUBINO – CHABREYRON – MAFAITY.

## **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 octobre 2013 à Mazeirat est validé à l'unanimité.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE ZONE D'ACTIVITE**

Le projet de zone d'activité est en réflexion depuis plusieurs années, en lien avec la révision du PLU d'Ahun. Ce projet rentre pleinement dans la compétence économique de la Ciате. La Ciате enregistre régulièrement des demandes de foncier de la part d'entreprises artisanales. A ce jour, elle ne dispose pas de réponse à apporter à ces entreprises. Le marché privé ne permet pas non plus de répondre à ces demandes.

Ainsi, le projet de zone d'activité vise à favoriser et accompagner le développement économique tout en limitant les impacts négatifs (mitage, impacts paysagers, impacts sur le milieu naturel).

Le PLU a été adopté définitivement en fin d'année dernière. Depuis lors des contacts ont été pris avec le propriétaire des terrains concernés, une estimation des domaines a été sollicitée et un géomètre a été recruté pour travailler sur un avant-projet, afin de pouvoir en estimer le coût. Pour rappel, les terrains concernés sont situés en bordure de la D942 en provenance de Guéret entre le garage Coupet et le cimetière.

Le plan de financement ainsi défini est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Etudes	12000	DETR	279614,65
Acquisition	173300	Conseil Général	62559,90
Travaux	523030	Autofinancement Ciate	456 724,45
Maîtrise d'œuvre, honoraires, frais divers	90569		
<b>Total HT</b>	<b>798899</b>	<b>Total HT</b>	<b>798 899,00</b>
<b>Total TTC</b>	<b>958678,80</b>	<b>Total TTC</b>	<b>958678,80</b>

Une partie conséquente des travaux concerne l'implantation d'un rond-point sur demande des ingénieurs de la direction des routes du Conseil Général pour assurer la sécurité à l'entrée de la zone.

Jean-Claude Trunde souhaite connaître la superficie des terrains concernés. La superficie est de 4,6 ha. Il est étonné du coût de l'acquisition, le montant lui semble énorme.

Patrick Pacaud n'est pas d'accord, il ne faut pas comparer avec un terrain agricole. A noter que sur le terrain à bâtir, les prix vont jusqu'à 20 euros /m<sup>2</sup>. Agnès Zeppa rappelle que le fait du zonage du PLU, les terrains concernés sont considérés comme constructibles, les prix se négocient donc bien au dessus du marché. A noter que ce plan de financement est présenté dans le but de déposer un dossier de demande de subvention. Il est rappelé que la négociation n'a pas réellement été engagée avec le propriétaire, le prévisionnel ne peut donc se baser que sur l'estimation des Domaines.

Jacky Guillon ajoute qu'une proposition à moindre coût peut être transmise au propriétaire, mais ce dernier demandera certainement plus. Il faudra alors négocier. A ce jour, le propriétaire se déclare non vendeur mais n'est pas opposé à ce que la Ciate lui fasse une proposition. En cas de nécessité d'expropriation le bien sera dans tous les cas évalué sur la base de l'estimation des Domaines.

En dehors de l'aménagement du rond-point, les travaux concernent l'aménagement des parcelles : l'aménagement de voirie, l'équipement en eau, électricité, réseaux ...

Saskia Zandvliet souhaite savoir si cette zone d'activité constitue un réel besoin, car aujourd'hui on voit beaucoup de zones industrielles dont les terrains ne sont pas tous occupés. Jacky Guillon pense que cette réflexion est justifiée mais que sans terrain, le territoire ne pourra pas accueillir d'entreprises. Actuellement, 3 demandes sont en cours sur le secteur d'Ahun.

Patrick Pacaud intervient concernant l'une des demandes, qui concerne l'installation d'une chambre funéraire par Alain Juillet. Il est prêt et ne peut pas attendre la réalisation de la zone d'activité pour s'installer. Il souhaite acquérir un terrain situé à proximité de la future zone Ce terrain a été acquis par la Safer dans le cadre d'une convention avec la Ciate. La SAFER bloque sur la légalité de cette revente. La Préfecture a été contactée mais ne voit pas pourquoi cette vente ne pourrait pas se faire. Le terrain est désormais en zone constructible et va de toute façon sortir de la zone agricole à terme. La Préfecture a conseillé à M. Juillet de faire une demande écrite à la SAFER, qui a seulement besoin d'être appuyée en cas de recours.

Agnès Zeppa rappelle que ce terrain avait été acheté par la SAFER à la demande de la CIATE pour constituer une réserve foncière dans l'objectif de compenser les agriculteurs qui seraient évincés par la zone. Cette parcelle se retrouve aujourd'hui dans la zone à urbaniser, donc M. Juillet aimerait pouvoir

l'acheter en direct à la SAFER. Mais si la SAFER revend pour un objectif qui n'est pas agricole, elle s'expose à des recours de la part des acheteurs que la SAFER a évincés lors de l'acquisition de cette parcelle. La CIATE a réuni les agriculteurs en question afin de leur demander de renoncer à un éventuel recours mais certains étant absents et d'autres désapprouvant, un recours est toujours redouté.

Patrick Pacaud pense qu'il est dommage au vu du contexte économique actuel de bloquer un projet tel que celui-ci. Il a donc demandé à la Préfecture un moyen de protéger la SAFER de ces recours.

Agnès Zeppa intervient pour préciser l'objectif de l'opération. Il s'agit d'une zone artisanale et non d'une zone industrielle car les demandes d'installation concernent plutôt l'artisanat. Il s'agit souvent d'entreprises existantes et qui souhaitent développer leur activité. Si aucune suite n'est donnée à ces demandes, les artisans trouvent généralement un autre lieu d'installation hors territoire. La CIATE reçoit en moyenne 1 à 2 demandes par an, sans être réellement identifiée car la communauté de communes ne dispose aujourd'hui pas de terrains. Cette zone de 4,6ha pourrait être remplie sur une période de 5 à 10 ans.

Une simulation a été réalisée concernant le retour sur investissement :

- pour une vente des terrains à 5€ le m<sup>2</sup> : 209 911€
- pour une vente des terrains à 8€ le m<sup>2</sup> : 335 800 €

Patrick Pacaud note que pour couvrir l'auto-financement, il faudrait presque vendre le m<sup>2</sup> à 10€. M. Girardin est gêné par la part des travaux destinée à l'aménagement du rond-point, cet investissement ne pourrait-il pas être pris en charge par le Conseil Général étant donné qu'il s'agit d'une route départementale ? Jacky Guillon explique qu'au vu de la pratique dans le département ça ne semble pas possible. En effet, la question s'est posée récemment pour d'autres zones d'activité économique, et les aménagements n'ont pas été pris en charge par le Conseil Général mais par la communauté de communes.

Céline Fouchet souhaite savoir dans quels délais sera réalisée cette opération. Jacky Guillon informe que les négociations doivent être relancées avec le propriétaire pour l'acquisition des terrains. En fonction de sa réponse, une expropriation pourrait être envisagée. Dans ce cas la procédure peut être longue. Parallèlement, l'accord de DETR devra être attendu pour démarrer l'opération.

**Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le plan de financement et autorise le président à solliciter les subventions y afférentes.**

## **MAISON MEDICALE : PLAN DE FINANCEMENT**

Le territoire de la Ciате est fragile sur le plan de la démographie médicale. D'ici à 5 ans, la moitié des médecins libéraux exerçant sur ce territoire auront pris leur retraite.

Dans ce contexte, et la Ciате s'est saisie du problème en réalisant tout d'abord une étude. Après deux années de réflexion et de travail avec les professionnels de santé, un projet de santé pertinent et en phase avec les besoins du territoire a émergé. Il portait notamment sur la coordination des soins notamment pour les personnes âgées dépendantes. De nombreux partenaires avaient été mobilisés et étaient prêts à s'investir et à proposer des actions de prévention.

En mai 2012, les principaux professionnels de santé concernés par le projet (un cabinet infirmier et deux médecins) se sont retirés au moment où leur était demandé un engagement écrit.

Au cours de l'année 2013, le Conseil Régional et l'ARS ont été à sollicités afin de trouver une réponse à ce problème. Une tentative de remobilisation des médecins d'Ahun a été tentée. Une réunion a eu lieu le 9 octobre 2013, en présence de l'ARS et de la Région, au cours de laquelle les médecins ont exposé un projet.

Ce projet, s'il prévoit des actions de coordination et des actions de prévention, est moins ambitieux que celui qui était proposé précédemment. En tout état de cause, les médecins ne souhaitent pas se regrouper en un lieu unique. La question du renouvellement des médecins n'est pas traitée (faible attractivité du projet, absence de lieu d'accueil, pas d'accueil de stagiaires), et reste entière.

Etant entendu que c'est l'avenir du territoire qui se joue à travers la réalisation ou non de ce projet, que les enjeux de santé sont vitaux pour les populations, il est proposé au Conseil Communautaire de réaliser un projet de maison médicale.

La maison médicale serait dimensionnée pour accueillir :

- Deux médecins généralistes ;
- Un cabinet infirmier ;
- Un cabinet de kinésithérapeute ;

Une salle de permanence pour d'autres professionnels de santé ou pour des professionnels médico-sociaux est prévue ainsi qu'une salle de réunion.

**L'objectif est donc de favoriser le renouvellement des professionnels de santé en développant une offre attractive, mais aussi de reconstituer avec eux un projet de santé dépassant l'addition de cabinets médicaux.**

La commune d'Ahun a mis à disposition de la Ciate un bâtiment un bon état (l'ancienne gendarmerie), qui permet d'envisager de réaliser des travaux d'aménagement pour un coût de 368 520 euros. Des crédits du FNADT étaient fléchés pour la maison pluridisciplinaire de santé dans le cadre de la convention territoriale du Pays Sud Creusois. Il est proposé de solliciter l'octroi de ces crédits sur le projet de maison médicale. En effet, ce projet est déterminant pour l'avenir du territoire.

Dépenses		Recettes	
Travaux	307100	FNADT	251250
Maîtrise d'œuvre, honoraires, frais divers	61420	Autofinancement Ciate	117270
<b>Total HT</b>	<b>368520</b>	<b>Total</b>	<b>368520</b>
<b>Total TTC</b>	<b>442224</b>	<b>Total TTC</b>	<b>442224</b>

**Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le plan de financement et autorise le président à solliciter les subventions y afférentes.**

Au cas où les crédits FNADT ne pourraient être acquis pour la maison médicale, il est proposé de déposer d'ores et déjà une demande de DETR (rubrique 10). Dans ce cas, le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
<b>Travaux</b>	<b>307100</b>	DETR	<b>128982</b>

<b>Maîtrise d'œuvre, honoraires, frais divers</b>	<b>61420</b>	Autofinancement Ciate	<b>239538</b>
<b>Total HT</b>	<b>368520</b>	<b>Total</b>	<b>368520</b>
<b>Total TTC</b>	<b>442224</b>	<b>Total TTC</b>	<b>442224</b>

Les simulations de loyers réalisées sont les suivantes :

Fourchette basse : 5500€/an soit 82500€/15 ans

Fourchette haute : 10500€/an soit 157500€/15 ans.

La 1<sup>ère</sup> fourchette est très basse car il s'agit du cas de figure où les 2 cabinets de médecins ne seraient pas occupés. Agnès Zeppa rappelle que le kinésithérapeute est déjà installé depuis le mois de mars et que des infirmières libérales souhaitent intégrer la maison médicale. Le kinésithérapeute a beaucoup de travail et cherche un associé.

Avec la fourchette haute, l'opération serait équilibrée sur 10 ans. A noter que dès le démarrage des travaux, une prospection active sera engagée pour trouver des médecins.

Saskia Zandvliet souhaite savoir si le bâtiment existe déjà. Jacky Guillon, n rappelle qu'il s'agit en effet des locaux qui accueillait la gendarmerie, mis gratuitement à disposition de la CIATE par la commune d'Ahun.

Joël Lainé souhaite savoir un emprunt sera contracté pour l'autofinancement du projet ou si les fonds de la CIATE sont suffisants. Jacky Guillon indique que si l'opération débute dans les mois qui viennent la CIATE disposera des fonds nécessaires. Toutefois si d'autres projets tels que l'espace culturel de Sardent ou bien la zone d'activités démarrent en même temps, il sera nécessaire d'emprunter. Agnès Zeppa ajoute que tout va dépendre du phasage de ces opérations, les emprunts sont évités tant que les fonds sont disponibles.

**Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le plan de financement et autorise le président à solliciter les subventions y afférentes.**

Le Conseil Communautaire est également consulté pour savoir si la phase opérationnelle doit être lancée avant d'avoir une réponse du Préfet pour ces subventions. Il est rappelé que les réponses interviennent généralement entre mars et juin de l'année suivante. Patrick Pacaud indique que pour 2014, il a été annoncé que les accords seront communiqués avant les élections municipales. La CIATE ne prend pas de gros risques à poursuivre le projet car dans le cas où le Préfet n'accorderait ni le FNADT ni la DETR en 2014, le dossier serait prioritaire pour l'année suivante et les dépenses déjà engagées seraient prises en compte.

Martine Laporte pense qu'il y a trop longtemps que le projet est en cours pour que l'opération soit à nouveau différée.

**Le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité en faveur de la poursuite du projet.**

## REHABILITATION DE LA MAISON CHOMEILLE A LA POUGE : PROPOSITION DE VALIDATION D'OPTION AUX TRAVAUX

Le chantier de réhabilitation de la maison Chomeille à La Pougé est bien avancé, les travaux de second œuvre sont en cours. A ce stade, on peut supposer qu'il n'y aura plus d'imprévus sur le chantier. C'est pourquoi il est proposé d'attribuer deux options qui étaient restées en suspend, sur avis de la commission d'appel d'offre réunie le 12 novembre :

LOTS	Titulaire du marché	Montant initial du marché HT	Montant de l'option HT
<b>LOT 1 – Gros Œuvre : Attribution de l'option terrasse en pignon</b>	Ent. PENOT et Fils	55 279,16€	817,20€
<b>LOT 5 – Menuiseries intérieures : Attribution de l'option aménagement intérieur.</b>	Jean-Claude PARELON	20 701,80€	1320,7€
<b>Montant total des travaux</b>		<b>158 879,73€</b>	

Le montant total des travaux en prenant en compte ces options permet de respecter le budget initialement prévu pour cette opération. Pour rappel, le Conseil Communautaire du 7 février 2012 avait validé un plan de financement pour un montant de 165 600,00€ H.T. Après validation des options ci-dessus, il reste 6 720,27€ sur l'enveloppe prévue.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer les deux options proposées comme proposé par la commission d'appel d'offre.

**Le Conseil Communautaire attribue à l'unanimité les options proposées.**

### PROLONGATION DU PROGRAMME REGIONAL D'INTERET GENERAL (PRIG)

Le Comité de pilotage du PRIG s'est réuni le 25 juin 2013 et propose de prolonger par avenant la durée de validité du programme jusqu'au 31/12/2014. L'ensemble des signataires du PRIG se sont prononcés en faveur de cette prolongation. Les conditions d'intervention de chaque partenaire seront inchangées.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer l'avenant du PRIG de la CIATE prolongeant l'animation du programme sur le territoire jusqu'au 31/12/2014.

Jean-Claude Trunde note que le programme a mis du temps à démarrer mais actuellement les dossiers se multiplient, il est donc nécessaire de le poursuivre. Pour information, 45 dossiers sont en cours d'instruction.

**Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.**

## PROLONGATION DU SYSTEME D'AIDES A LA REHABILITATION DE SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pour rappel, le dispositif mis en place depuis le 30/11/2011 arrive à échéance le 31/12/2013.

Nombre de dossiers traités : 16 dont 9 déjà soldés représentant 85 437.42€ HT de travaux et pour lesquels la CIATE a participé à hauteur de 25 189.44€.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prolonger le dispositif sans modification du règlement jusqu'au 31/12/2014.

Jean-Claude Trunde ajoute que ce dispositif remporte un franc succès. Jacky Guillon indique que la CIATE est la seule communauté de communes à proposer ce type d'aide en Creuse. Les entreprises qui interviennent sur les travaux sont généralement basées sur le secteur, il s'agit donc d'argent réinjecté dans l'économie locale. Jean-Claude Trunde précise que dans certains cas l'aide peut ne concerner que le matériel si le propriétaire souhaite réaliser les travaux lui-même.

**Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.**

## PROJET DE REHABILITATION DE LOGEMENTS AU 1<sup>ER</sup> ETAGE DE LA MAIRIE DE CHAVANAT : BUDGET REACTUALISE

Le projet consiste en la rénovation du premier étage de la mairie de Chavanat. Les travaux vont permettre la rénovation d'un logement T3 de 87m<sup>2</sup> et la création d'un T2 de 56m<sup>2</sup>. Cette opération est soutenue par la DETR. Le budget a été réévalué suite à la réalisation de l'avant projet définitif.

### BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET MIS A JOUR SUITE A A.P.D

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant (euros)	Nature	Montant (euros)
Travaux	150 400,00	DETR T2	21756,00
Honoraires	10 700,00	DETR T3	37044,00
Actualisation (5%)	7 150,00		
Divers(5%)	7 150,00		
<b>Total H.T.</b>	<b>175 400,00</b>	Auto-financement	137 204,80
<b>TVA 20% (37%)</b>	<b>11 129,60</b>		
T.V.A. 10% (63%)	9 475,20		
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>196 004,80</b>	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>196 004,80</b>

Part résiduelle - 20 ans			
Dépenses		Recettes	
Auto-financement	137 204,80	Loyer	744,70
terme	20	Part résiduelle mensuelle	-173,01
Paiement mensuel	571,69	Part résiduelle annuelle (10/12e)	-586,74

**Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le nouveau plan de financement et d'autoriser le Président à déposer le permis de construire.**

Ce projet s'inscrit en parallèle des travaux réalisés par la mairie en RDC et fait l'objet d'un groupement de commande. Le montant total des travaux pour les deux opérations est de **260 400 HT euros**. La Ciate est le coordinateur du groupement. Il est proposé d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises au titre du groupement.

**Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE ENVIRONNEMENT**

Le Chargé de mission Environnement de la Ciate est responsable de la mise en place et du suivi des actions dans le cadre des trois contrats en cours sur les cours d'eau : le contrat de rivières Gartempe, le Contrat Territorial Milieu Aquatique sur la Creuse, et le Contrat Territorial Vienne Amont sur le Thaurion. Ce poste est actuellement subventionné par l'agence de l'eau, en lien avec ces missions. En plus du financement du poste, un forfait est attribué pour assurer son fonctionnement.

Il est proposé de déposer une demande de subvention pour l'année 2014. Le plan de financement est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
poste (salaire + charges)	29 805,24 €	Financement AELB (50%)	14902,62 €
		Autofinancement CIATE (50%)	14902,62 €
<b>TOTAL 2014</b>	<b>29 805,24 €</b>	<b>Total 2014</b>	<b>29 805,24 €</b>

Patrick Aubert informe qu'il reste 3 ans de travaux de rivières. Les relations avec les propriétaires se passent plutôt bien et les travaux répondent aux soucis des agriculteurs.

Joël Lainé souhaite savoir à quoi correspondent les charges. Agnès Zeppa indique qu'il s'agit d'un forfait qui correspond aux tâches de secrétariat, frais de déplacement et de structure.

**Le Conseil Communautaire valide le plan de financement à l'unanimité et autorise le Président à déposer la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.**



## PETIT PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE : ACTUALISATION DES PLANS DE FINANCEMENT

Lors du conseil communautaire du 12 mars 2013, 2 projets de restauration de patrimoine et leurs plans de financement correspondants ont été présentés et validés.

Pour rappel, voici les montants et plans de financements validés par le conseil communautaire et proposés au Conseil Général:

- St Yrieix les Bois :
  - Croix : 3554,6 €
  - Fontaine : 10140,9 €
  - **TOTAL : 13695,5**
  
- Maisonnisses :
  - Bascule : 7176 €
  - Cabane de pesage : 2841,7 €
  - **TOTAL : 10017,7 €**

Lors de l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres, l'entreprise SOTEC a été retenue sur les lots concernant la rénovation de la fontaine au bourg de St Yrieix Les Bois et à la bascule associée à la cabane de pesage au bourg de Maisonnisses L'entreprise Pierre Al' a été retenue concernant la restauration de la croix au bourg de Saint Yrieix.

Les services du Conseil Général de la Creuse en charge de ces dossiers ont demandé une nouvelle délibération prenant en compte les ajustements de coût suite à l'attribution des lots. Ces coûts sont moins importants que prévu. Voici les nouveaux montants et plans de financement sur ces projets :

- St Yrieix les Bois :
  - Croix : 3554,51 €
  - Fontaine : 6049,37 €
  - **TOTAL : 9603,88 €**
  
- Maisonnisses :
  - Bascule : 4775,15 €
  - Cabane de pesage : 3380,38 €
  - **TOTAL : 8155,52 €**

Plan de financement pour l'opération à Saint-Yrieix-les-Bois :

Dépenses		Recettes	
Travaux	9603,88	CG 23	2007,50
		Autofinancement	7596,38
<b>TOTAL</b>	<b>9603,88</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9603,88</b>

Plan de financement pour l'opération à Maisonnisses :

Dépenses		Recettes	
Travaux	8155,52	CG 23	1704,75
		Autofinancement	6450,77
<b>TOTAL</b>	<b>8155,52</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8155,52</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider les nouveaux plans de financement proposés et d'autoriser le Président à redéposer la demande de subvention auprès du Conseil Général. Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité.

### ESPACE CULTUREL DE SARDENT : PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE

Le plan de financement de l'espace culturel est quasiment bouclé :

La mairie de Sardent a délibéré sur le montant qu'elle investirait sur le projet. Le dossier déposé dans le cadre de l'appel à projet de la Région Limousin pour la création de bâtiments publics très performants énergétiquement devrait recevoir une suite favorable.

Des financements du Conseil Régional et du Conseil Général étaient déjà acquis dans le cadre du contrat de pays, et des reliquats non consommés du Conseil Général ont pu en outre être mobilisés.

En ce qui concerne la DETR, un arrêté de subvention a été obtenu pour la première tranche. Il est nécessaire de déposer à nouveau un dossier de demande de DETR concernant la deuxième tranche.

Le plan de financement se décline ainsi de la manière suivante :

Dépenses totales		Recettes totales	
<b>Travaux Construction</b>	779 000,00	<b>Etat (DETR 1ère Tranche)</b>	143 880,00
<b>Equipements complémentaires</b>	257 000,00	<b>Etat (DETR 2ème Tranche)</b>	263 170,00
<b>Maîtrise d'œuvre et frais divers</b>	127 000,00	<b>Région (convention territoriale)</b>	65 643,60
		<b>Département (convention territoriale)</b>	252 109,00
		<b>Conseil Général (reliquats convention territoriale)</b>	21 618,50
		<b>Région appel à projet perf. énergétique</b>	84 450,00
		<b>Commune de Sardent</b>	58 000,00
		<b>Autofinancement</b>	274 128,90
<b>Total HT</b>	<b>1 163 000,00</b>	<b>Total HT</b>	<b>1 163 000,00</b>

Pour information, le permis de construire a été déposé.

**Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le plan de financement et autorise le président à solliciter les subventions y afférentes.**

## **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Martine Laporte et Jean-Claude Trunde ont fait le tour des conseils d'écoles du territoire et proposent une information sur l'état d'avancement de la réflexion. Pour rappel, cette réforme prévoit de rallonger la semaine de 4 jours à 5 jours.

La CIATE s'est engagée à accompagner le dispositif dans le cadre de sa compétence Enfance-Jeunesse pour l'accompagnement des temps périscolaires.

L'objectif principal est de maintenir l'équité de l'offre sur l'ensemble du territoire. Martine Laporte et Jean-Claude Trunde avaient proposé aux Maires de participer aux conseils d'école afin d'expliquer la position de la CIATE. Dans le cadre de ceux-ci, Jean-Claude Trunde explique en préambule que la Ciate n'a pas la compétence scolaire et que l'organisation générale de la semaine est d'abord à trouver au niveau communal.

L'intervention de la Ciate sur le temps périscolaire pourrait se faire par le biais d'animations proposées par les animateurs du CLSH, par exemple. Une réflexion doit également être menée sur la question des transports pour le mercredi midi.

Il a été demandé aux participants aux conseils d'écoles de transmettre avant le 15 décembre l'architecture de la semaine scolaire qui sera proposée à la rentrée 2014. Dès que la CIATE aura connaissance de ces informations, elle pourra poursuivre sa réflexion afin de satisfaire la demande.

Michel Conchon souhaite souligner un problème qui concerne le groupement scolaire de Sous-Parsat / Saint Georges la Pouge : la journée d'école va débiter à 8h45 avec une pause de 12h à 13h30, 15 minutes de périscolaire avec une fin des classes à 16h, tous les jours sauf le vendredi pour lequel 1h de temps périscolaire est prévu. Cette organisation est due aux transports scolaires dont les horaires sont immuables. Au final, la semaine scolaire ne sera guère différente de celle mise en place actuellement sauf pour le mercredi matin de 8h45 à 11h30. L'école de Sous-Parsat accueille les « grands » et celle de Saint Georges la Pouge les « Petits », sachant que les horaires des transports scolaires sont différents pour les deux. Il est difficile prendre en compte les contraintes de transport, les critères d'éducation et le périscolaire. Cette solution a été trouvée grâce à la bonne entente de l'équipe éducative mais elle ne va rien apporter aux enfants ; c'est pourtant la seule qui a pu être envisagée. La réforme scolaire n'est pas adaptée aux écoles de campagne.

Jean-Claude Trunde tient à être clair, ce qui est visé est d'aller à l'idéal mais il a bien conscience que la difficulté est plus importante en milieu rural. Il pense qu'il faut essayer de mettre en place cette réforme avec du bon sens et de la souplesse. Il existe des solutions pour chaque problème afin de faire au mieux ou au moins mal.

Michel Conchon alerte également sur les coûts de mise en place de la nouvelle organisation: la commune de Sous-Parsat qui compte 130 habitants pour un budget de 150 000€ est incapable de financer cette réforme. La question du financement a été posée au Député-Maire Michel Vergnier qui a précisé que cette était du ressort de la communauté de communes. Patrick Aubert pense que l'organisation reste fragile malgré l'équipe pédagogique très complémentaire entre Sous-Parsat et Saint Georges la Pouge, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes.

Michel Conchon souligne un autre problème : il a reçu comme beaucoup son avis d'imposition et a noté qu'il payait plus d'impôts pour la communauté de communes que pour sa commune. Il se demande quelles seront les conséquences à terme pour les communes. Agnès Zeppa rappelle que les recettes de la CIATE sont issues de la réforme de la taxe professionnelle, le taux d'imposition n'a donc pas été voté.

## **ETANG DU DONZEIL**

Jacky Guillon informe le Conseil Communautaire que suite à la réunion de son conseil d'administration, la Fédération de Pêche a décidé d'acquérir l'étang du Donzeil en direct. Au 31 décembre 2013, la commune du Donzeil sera propriétaire de l'ancien moulin du site et de sa dépendance, et la Fédération de Pêche possèdera l'étang et la ferme des Meaumes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Claude Fournel rappelle que les comptes-rendus du Conseil Communautaire étaient habituellement disponibles sur le site internet de la CIATE, ce qui intéressait plusieurs personnes. Malheureusement les derniers documents n'ont pas été mis en ligne. Agnès Zeppa indique qu'il s'agit d'un oubli qui sera réparé prochainement.

Claude Simonet informe le Conseil Communautaire que la vidange de l'étang du Donzeil aura lieu le dimanche 8 décembre 2013.

**Fait à Ahun, le 18 novembre 2013,**



**Le Président,  
Jacky Guillon.**